



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT MIEUX SE NOURRIR

LA FEDERATRICE : Mme Catherine Chavier



Directrice internationale de la branche boissons soft drinks de l'entreprise ECLOR (groupe coopératif agricole et agroalimentaire AGRIAL), Catherine Chavier reçoit l'insigne de Chevalier de la légion d'honneur en septembre 2013 sur proposition du MAEDI. Elle est lauréate du Prix « Femme sur le marché international » en Rhône Alpes, décerné par les Trophées des Femmes de l'économie en octobre 2013 puis lauréate catégorie ETI - La Tribune Women Business Awards en mai 2015. Conseillère du Commerce Extérieur (CCEF) depuis 2012 (Comité du département 92), elle est également membre du bureau Export de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires).

Les secteurs agricoles et agroalimentaires : un poids très important dans notre économie et de grands enjeux à l'export

L'agriculture et l'agroalimentaire sont ensemble le premier secteur économique français. Levier essentiel pour les emplois et la croissance, l'appui aux exportations dans ce secteur concerne à la fois l'influence sur les négociations internationales, la levée des obstacles au commerce, la facilitation des démarches de certification à l'export et une organisation plus efficace de l'appui aux entreprises. L'ambition partagée est d'accroître tant la présence de nos entreprises sur les marchés étrangers que le nombre d'opérations collectives. La démarche du « mieux se nourrir » vise à apporter des solutions en assurant la promotion des bonnes pratiques, en fédérant les acteurs publics et privés et en accompagnant les entreprises sur le terrain.

La position internationale de la France dans le secteur agricole et agroalimentaire s'est dégradée progressivement ces dernières années. Détenant 5% des parts de marché dans le commerce mondial, elle est aujourd'hui le 5e exportateur agroalimentaire mondial (2e en 2007) derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Les produits agricoles et agroalimentaires représentent ensemble le 2e excédent de notre balance commerciale (8 milliards d'euros en 2014, 62 milliards d'exportations et 54 milliards d'importations), après l'aéronautique. Les trois-quarts (45 milliards d'euros) de nos exportations

sont composés de produits transformés (« produits des industries agroalimentaires »), les produits non-transformés (« produits agricoles ») représentant le quart restant (16 milliards d'euros). L'excédent est porté principalement par les boissons et les céréales, les fruits et légumes représentant le principal déficit.

Les enjeux pour l'emploi et la croissance dans cette industrie, qui contribue à hauteur de 3,5% au PIB français, sont donc importants. Celle-ci représente près de 12 000 entreprises dont environ 98 % de PME, et emploie 1,4 millions de personnes, soit 5,5% de l'emploi total en France.

L'émergence de nouveaux grands pays producteurs compétitifs (Brésil, Chine, Argentine...) rend la compétition plus difficile pour les entreprises françaises. Celles-ci ont une taille moyenne plutôt faible, avec un besoin d'investissement dans l'appareil productif pour certaines filières. Par ailleurs l'export est trop souvent perçu comme un marché de dégagement plus que de développement pour certaines filières qui ont une structure atomisée (en moyenne 2 % des exportateurs réalisent 60 % des exportations et 56 % du chiffre d'affaires). Des stratégies collectives peuvent ainsi grandement aider. Par ailleurs, des marges d'amélioration existent dans l'accompagnement des entreprises à l'exportation et dans l'accès aux financements.



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT MIEUX SE NOURRIR

L'action de la fédératrice : identifier des solutions pour accompagner nos entreprises sur les marchés étrangers

La fédératrice a pour mission d'œuvrer au développement de la filière agroalimentaire à l'export et de proposer des solutions pour pallier les insuffisances du dispositif d'appui aux entreprises. L'enjeu consiste à participer à la constitution d'une équipe France de l'international et identifier des actions concrètes et reproductibles pour améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat, de ses opérateurs, des entreprises et des fédérations professionnelles.

La fédératrice s'attache à aider les acteurs à améliorer la diffusion des informations aux entreprises afin qu'elles bénéficient plus et mieux du dispositif de soutien existant. Elle identifie des actions concrètes à engager à l'international pour permettre à l'offre agroalimentaire française de mieux rencontrer la

demande. Elle contribue à identifier des solutions pour mieux accompagner les PME et ETI sur les marchés internationaux, en s'appuyant notamment sur les grands groupes et en favorisant les démarches collectives de groupement d'entreprises à l'international. Par ailleurs, elle participe à la réflexion sur la structuration de l'offre française à l'étranger, ce qui suppose de mieux identifier et qualifier la demande, de manière à permettre une reconquête des parts de marché à l'étranger.

Dans un premier temps, son action se concentre sur les pays les plus porteurs avec une approche différenciée selon les marchés où la France peut reconquérir des parts de marché et là où elle doit les renforcer.

POINTS DE CONTACT

au Ministère des affaires étrangères et du développement international

Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme
morghan.govindoorazoo@diplomatie.gouv.fr ; simon.postel@diplomatie.gouv.fr